Réponse du gouvernement français à la note soviétique du 31 mars 1954 (7 mai 1954)

Légende: Dans sa réponse du 7 mai 1954 à la note du gouvernement soviétique du 31 mars, le gouvernement français rejette la proposition soviétique relative au "traité général européen de sécurité collective", défend les associations défensives des États occidentaux et appelle les Soviétiques à supprimer les causes de la division en Europe en permettant notamment le règlement des problèmes autrichien et allemand.

Source: Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse, Paris.
Articles et Documents. Bulletin d'informations et de presse étrangère. 11.05.1954, n° 53. Paris: La Documentation Française - Présidence du Conseil, Secrétariat général du gouvernement, Direction de la documentation. . "Textes du jour", page:4.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:
http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_gouvernement_francais_a_la_note_sovietique_du_31_mars_1954_7_mai_1954-fr-605ae5bd-4b98-46c7-8a59-87996af8d356.html

Date de dernière mise à jour: 07/03/2013

Note du gouvernement français en réponse à la note soviétique du 31 mars 1954 (7 mai 1954)

1. Le Gouvernement français a consulté les Gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne ainsi que les autres Gouvernements intéressés, spécialement les Gouvernements membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord sur les aspects de la sécurité européenne qui avaient déjà fait l'objet à Berlin de discussions approfondies entre les quatre Ministres des Affaires étrangères et sur lesquels le Gouvernement soviétique, dans sa note du 31 mars, a de nouveau attiré l'attention du Gouvernement français.

2. Le Gouvernement français s'est efforcé depuis longtemps de parvenir à une réduction générale des armements, en y comprenant l'interdiction des armes atomiques et des armes de destruction massive et le contrôle de l'énergie atomique. A la Commission des Nations Unies pour l'Energie atomique, à la Commission des Nations Unies pour les armements classiques, et, ultérieurement, à la Commission des Nations Unies pour le désarmement, le Gouvernement français s'est employé à favoriser la conclusion d'un accord international sur le désarmement, pour mettre fin à la course aux armements qui pèse si lourdement sur les peuples du monde. Un tel accord ne peut être conclu que sur la base d'un programme de désarmement progressif, équilibré, accompagné de garanties effectives, et propres à éliminer tout danger d'agression quelle qu'en soit l'origine. Le Gouvernement français est résolu à contribuer par tous les moyens au succès des pourparlers entamés sur l'initiative du Président Eisenhower, ainsi qu'à celui des négociations sur le désarmement qui seront prochainement reprises aux Nations Unies. Il espère que le Gouvernement soviétique apportera, de son côté, une contribution positive à la solution de ces problèmes.

3. Pour assurer le succès de ces négociations, il faut tout d'abord rétablir un climat de sécurité et de confiance. C'est dans cette conviction que le Gouvernement français a de nouveau étudié avec soin les propositions sur la sécurité européenne que le Gouvernement soviétique avait présentées pour la première fois à Berlin et qu'il a réitérées dans sa note du 31 mars. Dans ces suggestions, le Gouvernement soviétique n'essaye pas de supprimer les causes réelles de la tension en Europe. Au lieu de le faire, il propose un nouveau traité de sécurité collective qui est ouvertement fondé sur la neutralisation et le maintien de la division de l'Allemagne et conserve tel quel l'étroit contrôle politique, économique et militaire qu'exerce le Gouvernement soviétique sur les pays de l'Europe orientale. L'insécurité et la division en Europe ne peuvent que s'en trouver prolongées. Même amendées de façon à permettre la participation des Etats-Unis, ces propositions ne fournissent aucune base pour une sécurité véritable.

4. Ajouter aux Nations Unies une telle organisation, qui s'étendrait à l'Union soviétique, aux Etats-Unis et à tous les pays européens, ne renforcerait en rien l'Organisation mondiale de la sécurité, telle qu'elle existe déjà : elle ne serait pas seulement inutile, mais dangereuse, car elle tendrait inévitablement à ruiner l'autorité des Nations Unies. Le Gouvernement français ne peut, en conséquence, accepter la proposition soviétique. Il n'y aurait pas de meilleur moyen d'assurer la sécurité collective que de voir le Gouvernement soviétique permettre aux Nations Unies de fonctionner comme le prévoit la Charte.

5. Le Gouvernement soviétique a également suggéré que le pacte de sécurité collective qu'il propose s'accompagne d'un élargissement du Pacte atlantique par l'adhésion de l'U.R.S.S. à ce traité. Il est inutile de faire ressortir le caractère absolument irréel d'une telle suggestion. Elle est contraire aux principes mêmes sur lesquels reposent l'effort de défense et la sécurité des nations occidentales. Celles-ci se sont unies par des liens étroits de confiance mutuelle. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui est beaucoup plus qu'un arrangement militaire, est fondée sur le principe de la liberté individuelle et sur le règne du droit. Mis en commun, les moyens de défense de ses membres leur assurent collectivement une sécurité qu'ils ne peuvent obtenir individuellement en raison de la prépondérance militaire que l'Union soviétique s'est assurée en Europe depuis 1945 et de l'expansion vers l'Ouest d'un système économique politique et militaire qu'elle a entièrement soumis à son seul contrôle. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord est foncièrement défensive. Il existe entre tous ses membres un échange d'informations libre et complet. Toutes ses décisions sont prises par accord unanime. Si l'Union soviétique devenait membre de l'Organisation, elle serait donc en position d'opposer son veto à toute décision. Aucun des Etats membres n'est disposé à admettre que leur système de défense collective puisse être ainsi détruit.

6. Ce n'est pas en démantelant des associations défensives d'Etats inspirés par un idéal commun, et en cherchant à leur substituer des organisations de sécurité nouvelles et illusoires que l'on renforcera la sécurité de l'Europe et du monde. Le Gouvernement français demeure convaincu que seules des solutions progressives adaptées à chaque problème, permettront de dissiper le sentiment d'insécurité qui pèse sur le monde. Il ne croit pas possible de parvenir à une solution durable par la construction d'un nouvel édifice de sécurité qui serait une simple façade derrière laquelle les difficultés et les divisions fondamentales resteraient les mêmes.

7. C'est dans cet esprit que les Puissances occidentales ont proposé à Berlin un plan qui aurait pu constituer un premier pas vers la solution du problème allemand : le Gouvernement soviétique n'a même pas accepté d'en discuter. Les Puissances occidentales ont également présenté des propositions en vue de renforcer la sécurité de l'Europe sur la base des accords existants : le Gouvernement soviétique a également refusé d'examiner ces propositions. Les Puissances occidentales ont offert d'accepter la version soviétique de tous les articles encore en discussion du Traité l'Etat autrichien : le Gouvernement soviétique, loin d'accepter de signer celui-ci aux conditions qu'il avait lui-même fixées, a formulé de nouvelles et inacceptables exigences qui en altéraient complètement le caractère et qui d'un traité de liberté et d'indépendance, auraient fait un traité d'occupation indéfinie par les troupes étrangères.

8. Le Gouvernement soviétique a répété les critiques qu'il avait formulées à Berlin au sujet des plans relatifs à la Communauté européenne de Défense. Le Gouvernement français, qui a déjà fait connaître ses vues à ce sujet, ne peut admettre que le projet actuel, d'une portée limitée, soit à l'origine de la division de l'Europe, ou accroisse les risques de guerre. La division de l'Europe a été provoquée par le Gouvernement soviétique et son refus d'envisager la réunification de l'Allemagne sur la base d'élections libres est l'un des éléments qui contribue à perpétuer cette division. Il ne paraît pas possible, dans de telles circonstances, de laisser sans défense propre la République fédérale d'Allemagne, d'autant plus que, de l'aveu même des dirigeants de l'Allemagne orientale, celle-ci possède des forces armées substantielles. Le Gouvernement français considère que, pour tous les intéressés, la méthode la plus sûre et la plus efficace de résoudre le problème de la contribution de l'Allemagne à la défense consiste dans une forme d'association qui, par sa nature même, inter dirait à l'Allemagne toute action individuelle armée.

9. Le Gouvernement français reste convaincu de l'urgente nécessité d'améliorer les relations entre les Etats et d'assurer leur sécurité mutuelle. Il suggère que, pour permettre des progrès vers la suppression des causes de la tension internationale, le mieux serait que le Gouvernement de l'Union soviétique donnât des preuves concrètes de sa bonne volonté en se joignant aux Gouvernements de la France, des Etats-Unis et du Royaume- Uni afin :

a) de rechercher un règlement rapide de la question autrichienne de nature à rendre à l'Autriche sa pleine souveraineté et son indépendance ;

6) de rechercher une solution durable et acceptable du problème allemand ;

c) de conclure rapidement un accord sur un désarmement général progressif, équilibré et contrôlé qui devrait prévoir notamment l'interdiction des armes atomiques et des autres armes de destruction massive ainsi que le contrôle de l'énergie atomique, assortis de garanties adéquates ;

d) de rechercher la solution des problèmes les plus urgents en Extrême-Orient lors de la Conférence de Genève ;

e) d'adopter au sein des Nations Unies une attitude conforme aux principes de la Charte et de permettre ainsi aux Nations Unies d'accomplir leur mission en tant qu'Organisation de sécurité collective.

(*Source* : Ministère des Affaires étrangères, Service d'Information et de Presse.)